

Compte rendu des activités de soutien aux Organisations de la Société Civile africaines lors de la Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA)

15-23 septembre 2010, Banjul, Gambie

Table des matières

1. Contexte	3
2. Objectifs.....	4
3. Compte rendu des activités entreprises	5
• Création d'un site internet	5
• Formation pour journalistes et couverture de la Conférence.....	5
• Réunion des Organisations de la Société Civile.....	7
• Rédaction de la Déclaration de Banjul et intervention en plénière	8
• Rencontres entre professionnels et délégations	9
4. Propositions de suivi.....	9
5. Annexes	10
• Déclaration de Banjul de la Société Civile et liste des organisations signataires ayant participé à la réunion de la Société Civile.....	10
• Journalistes ayant participé à l'atelier de formation	17

1. Contexte

Les ressources de pêche donnent actuellement des avantages considérables à l'Afrique, y compris la vie à environ 10 millions de personnes, la nutrition et la sécurité alimentaire à plus de 30% de la population, et 4.3 milliards de dollars par année de revenus du commerce international. Ces avantages sont sérieusement menacés par la gestion inefficace des pêches débouchant sur la surexploitation économique des pêcheries et bien souvent au-delà des limites biologiquement durables.

En outre, la production de l'aquaculture n'a pas beaucoup fait de progrès ; ce qui fait que l'Afrique reste la région du monde à avoir le plus bas niveau de productivité. Les pertes de l'industrie globale de la pêche, découlant de la mauvaise gestion globale, de la pêche illicite et de la mauvaise utilisation des primes s'élèvent à \$100 milliard chaque année. Et l'Afrique contribue à ces pertes.

Encore que, l'Afrique pourrait y gagner substantiellement en améliorant les régulations de la pêche qui renforceront la richesse inhérente de cet atout naturel précieux et renouvelable. Le changement est nécessaire. Le changement assurera que nous puissions continuer à bénéficier de nos ressources de pêche, lesquelles mèneront à des recettes considérables - recettes qui stimuleront la croissance économique et traceront les voies de sortie de la pauvreté à travers le continent.

En vue de discuter de ce changement essentiel, l'Union Africaine organisera sa toute première Conférence des Ministres des Pêches et de l'Aquaculture en Gambie du 20 au 23 Septembre 2010. Cette conférence survient cinq ans après le Sommet « Du Poisson pour Tous » des Chefs d'Etats et de Gouvernements à Abuja en Août 2005 qui a encouragé une approche positive et pragmatique pour développer le secteur de la pêche en impliquant les parties intéressées comme les secteurs publics, privés et les ONG, avec une bonne gestion des ressources et un solide investissement.¹

C'est dans ce contexte qu'a pris place la première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture, en vue de donner suite à la *Déclaration d'Abuja pour une Pêche et une Aquaculture Durables en Afrique*, signée en 2005 par les Etats africains. Il y a cinq ans, cette déclaration mit en avant la nécessité, afin de permettre une réforme efficace des pêches en Afrique, de :

- Ratifier et appliquer les conventions internationales pour l'utilisation durable et la protection des ressources marines et de l'environnement marin ;
- Appliquer le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO, en particulier en améliorant la gouvernance des pêches, en assurant la durabilité environnementale des pêches, en examinant les moyens pour progressivement remplacer l'« accès ouvert » aux ressources de pêche par des « régimes d'accès limité » et en introduisant une pêche basée sur les droits d'accès ;
- Prendre des mesures pour contrôler la capacité de pêche des flottes ;
- Équilibrer de manière équitable l'allocation des ressources entre les pêcheurs artisans et industriels ;
- Soutenir les communautés, les organisations de la société civile et les parties prenantes afin qu'elles puissent participer à l'élaboration des politiques, à leur planification et à leur mise en œuvre.²

Réaffirmant en 2010 la nécessité d'un « cadre de bonne gouvernance »³ afin d'établir une stratégie de réforme de la politique des pêches en Afrique, l'Union Africaine et le NEPAD – organisateurs de

¹ Extrait de la brochure d'invitation à la CMAPA (NEPAD, 2010)

² Extrait de la Déclaration d'Abuja (NEPAD, 2005)

cette première rencontre – soulignaient dans une communication précédant la CMAPA l'importance des principes fondamentaux de « responsabilité, transparence et participation ». Cette nécessité, considérée comme fondamentale par CAPE et ses partenaires, constitue la raison principale des initiatives prises par les Organisations de la Société Civile (OSC) à Banjul du 15 au 23 octobre 2010.

2. Objectifs

L'objectif principal de CAPE étant de *fournir aux communautés côtières de pêche une information détaillée qui facilite leur participation active et informée dans les processus de prise de décision*, cette conférence représentait une opportunité pour mettre en contact les représentants des organisations de pêche artisanale et des organisations de la Société Civile avec les dirigeants africains en charge de la politique des pêches.

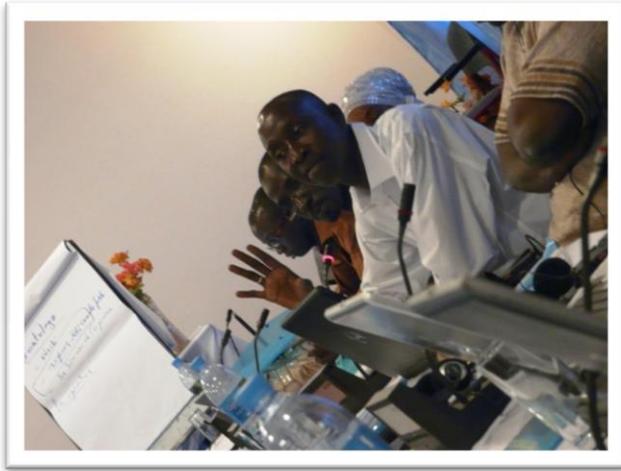
La justification de l'implication de CAPE dans le cadre de la CMAPA se situe à trois niveaux :

1. Premièrement, il s'agissait d'insérer la Conférence dans le processus d'implication des partenaires africains – communautés de pêche artisanale, organisations de la société civile et médias – entrepris par CAPE ;
2. Deuxièmement, la Conférence représentait pour CAPE une occasion de faire du débat sur la pêche en Afrique – souvent considérée comme un enjeu secondaire – un débat public ;
3. Enfin, il était important – au travers de cette implication et de ce débat – de permettre aux apports réalisés dans le cadre de la CMAPA de contribuer à leur tour à d'autres processus internationaux en matière de pêche (COFI29 de la FAO, réforme de la PCP de l'UE,...).

L'intervention de CAPE, revêtant donc un rôle de soutien, avait pour objectif de permettre la réalisation des initiatives des partenaires et la facilitation des interactions entre ceux-ci et les responsables politiques participant aux débats au sein de la CMAPA. Ce soutien avait comme résultats attendus de permettre la formulation de contributions concrètes mettant l'accent sur :

1. La question de la bonne gouvernance – responsabilité, transparence et participation – comme élément clé pour une stratégie efficace en matière de pêche ;
2. La question des conditions d'allocation des droits d'accès – Comment assurer qu'elle se fasse de manière à permettre la conservation des écosystèmes ? Comment assurer un accès équitable aux communautés locales de pêche ? Comment traiter de la question des flottes de pêche étrangères ? Comment rendre ces conditions d'accès et l'allocation des droits plus transparentes ?;
3. La question de la création et du maintien d'un environnement favorable pour des moyens d'existence durables dans les communautés de pêche – à travers des politiques et des investissements (publics et privés) appropriés, un commerce plus équitable, etc. ;
4. La question des synergies régionales – et du partenariat entre États voisins – dans la réforme de la gouvernance des pêches.

³ CAMFA/3/2010



A l'aide de cas d'étude concrets présentés par les professionnels du secteur pêche présents durant les cinq jours de la formation (du 15 au 19 septembre), les participants furent invités à exercer leur méthode de travail en termes de préparation du sujet, d'observation du terrain, de conduite d'entretiens, de vérification d'informations et de rédaction d'articles. Ils furent également invités à participer à une visite de terrain de divers sites de débarquement et de vente gambiens, grâce à la participation des

organisations professionnelles locales : la NAAFO (National Association of artisanal Fisheries Operators) et la GAMFIDA (Gambia Artisanal Fisheries Development Agency (GAMFIDA).

Les principaux thèmes abordés durant l'atelier furent : le rôle des femmes dans la pêche (présentation introductive de Mamayawa Sandouno, ADEPEG CPA) ; la pêche Illicite, Non déclarée, Non réglementée et ses impacts sur les communautés côtières (présentation introductive de Gaoussou Gueye, CAOPA) ; la communication avec les communautés côtières (présentation introductive de Laurent Quenum, CSRP) ; la pêche artisanale africaine comme moteur du développement durable (présentation introductive de Gaoussou Gueye, CAOPA) ; et la Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (présentation introductive de Béatrice Gorez, CAPE). Chacune de ces thématiques fit l'objet de discussions entre participants, de travaux dirigés et d'exercices pratiques.



Les échanges entre participants (vingt journalistes en provenance de dix pays ouest-africains) et entre participants et représentants du secteur furent facilités grâce au travail d'une équipe de jeunes interprètes dynamiques. Le fait que la formation se déroulait dans l'hôtel même où logeaient les



participants encourageait également la poursuite des discussions et exercices à toute heure et dans un cadre de travail idéal et convivial. Ces conditions permirent à l'atelier d'être une réussite, et aux journalistes de se préparer pour leur premier sujet pêche « grandeur nature » : la CMAPA.

En effet, à l'issue de la formation proprement dite, les trois derniers jours de l'atelier (du 20 au 23 septembre) furent pour les journalistes participants l'occasion de couvrir

médiatiquement la toute première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture. Cette couverture de la Conférence comprenait les activités suivantes :

- Participation des journalistes aux séances plénières de la Conférence et aux réunions techniques ;
- Rencontres entre journalistes et délégations ministérielles présentes ;
- Participation des journalistes aux réunions parallèles (dont celle des Organisations de la Société Civile) ;
- Rédaction et publication en ligne d'articles et d'interviews (les journalistes étant restés en contact avec leurs agences respectives et avec le REJOPRAO et la CAPE) ;
- Création et publication d'une Newsletter quotidienne (coordonnée en français et en anglais par le REJOPRAO et Jade/Syfia Sénégal) à l'attention des participants de la Conférence.

• Réunion des Organisations de la Société Civile

Afin d'impliquer les partenaires de CAPE dans les débats de la CMAPA, de faciliter les échanges entre professionnels du secteur pêche artisanale et décideurs politiques, et de permettre aux contributions des Organisations de la Société Civile d'alimenter la réflexion autour des plans d'action du NEPAD et de l'UA, il était nécessaire de permettre la tenue d'une réunion parallèle au sein même de la Conférence.

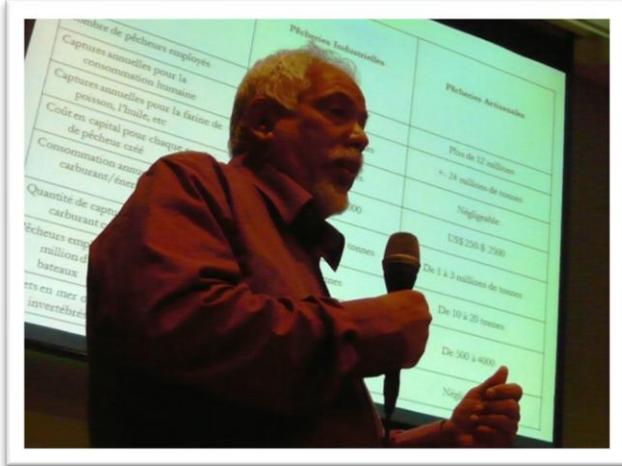


En effet, la crainte que les points essentiels pour les communautés côtières et professionnels de la pêche artisanale ne soient relégués au second plan lors des débats officiels faisait de cette réunion un impératif. Il s'agissait donc de placer *la pêche artisanale africaine comme moteur du développement durable* au centre de la réforme des politiques de pêche en Afrique, avec comme enjeux clés l'accès prioritaire aux ressources, l'implication des professionnels dans la prise de décision, la disponibilité de l'information, etc.

Le format choisi pour cette réunion d'une quarantaine de participants, facilitée par CAPE et la *Commonwealth Foundation* le 21 septembre, fut le suivant :

- Première partie de matinée : présentation générale du *Plan d'Action du NEPAD pour le Développement des Pêcheries et de l'Aquaculture en Afrique* et du rôle des OSC dans sa mise en œuvre et présentation des enjeux par la CAOPA, la CF et la CAPE ;
- Seconde partie de matinée : division en quatre groupes de travail selon une méthode de « focus group » afin de dégager des requêtes en vue de les formuler à l'attention des Ministres ;
- Première partie d'après-midi : retour en réunion et présentation des résultats de chaque groupe de travail ;
- Seconde partie d'après-midi : choix et accord autour des messages clés à transmettre et première ébauche d'une « Déclaration des Organisations de la Société Civile ».

Ici encore, les discussions furent facilitées par notre équipe d'interprètes – les participants étant issus d'une quinzaine de pays africains francophones, anglophones et lusophones. S'agissant pour la plupart de représentants d'organisations professionnelles de pêche artisanale, on comptait également des représentants d'ONG ainsi que des journalistes.



L'implication de ces derniers par le biais de la formation qu'ils suivaient permit d'assurer une visibilité médiatique aux OSC et à leurs préoccupations, non seulement au sein de la CMAPA à travers la Newsletter, mais également en dehors par l'intermédiaire de leurs agences de presse respectives et du site CAMFA-CSO.org.

En définitive, cette réunion fut cruciale pour les OSC car elle permit de poser les bases d'une « Déclaration » finale à l'attention des décideurs.

• Rédaction de la Déclaration de Banjul et intervention en plénière

Suite à la réunion des Organisations de la Société Civile, il était essentiel de communiquer de manière officielle les requêtes et préoccupations mises en évidence et d'assurer leur prise en considération, non seulement par la Conférence des Ministres mais également par d'autre processus internationaux actuellement en cours et ayant trait à l'avenir de la pêche en Afrique (COFI29 de la FAO, réforme de la PCP de l'UE,...).



Un comité de rédaction fut donc désigné à l'issue de cette réunion, avec pour tâche d'exprimer ces enjeux sous la forme d'une « Déclaration des Organisations de la Société Civile ». La rédaction débuta le soir même et s'acheva le lendemain, lorsque des corrections furent apportées par l'ensemble des participants de la réunion de la veille. C'est à ce moment que ces derniers approuvèrent la version finale de la « Déclaration de Banjul de la

Société Civile sur les Moyens d'Existence Durables dans les Pêche Africaines », et y apposèrent le nom de leur organisation.



La Déclaration fut présentée et lue en séance plénière de la CMAPA par Vassen Kauppamuthoo (Île Maurice) et Gaoussou Gueye (Sénégal), le dernier jour de la Conférence.

- **Rencontres entre professionnels et délégations**

Parallèlement aux activités planifiées décrites ci-dessus, la participation de la Société Civile à la CMAPA permet un certain nombre de rencontres et d'interactions informelles avec les décideurs. Certains représentants du secteur pêche artisanale purent par exemple rencontrer leur délégation ministérielle nationale, parfois le Ministre lui-même. Du simple échange de courtoisie à la discussion technique, ces interactions permirent de rendre compte auprès des délégations de la présence d'une Société Civile active et porteuse de messages.

A l'instar de l'atelier pour journalistes, de la réunion des OSC et de leur Déclaration, il s'agissait de rappeler que le « cadre de bonne gouvernance » que le NEPAD appelle de ses vœux passe par la prise en considération des enjeux de durabilité – environnementale, économique et sociale – auxquels sont confrontés les communautés côtières africaines. Cela implique donc que celles-ci soient impliquées dans les prises de décision, processus soutenu par CAPE et ses partenaires.

4. Propositions de suivi

Certaines des attentes formulées dans la « Déclaration de Banjul de la Société Civile » nécessitent une action au niveau international afin d'être rencontrées :

- *Une plus grande implication* dans les processus de prise de décision, et dans les programmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), en tant que parties prenantes des organisations de pêche gouvernementales, régionales et internationales et de leurs projets ;
- *Le développement* d'un instrument international visant à protéger les droits des communautés de pêche artisanale et à petite échelle à travers le monde;
- *Un appui des gouvernements africains et de la communauté internationale* pour garantir les droits d'accès aux ressources, les droits relatifs aux activités après capture et à un prix juste, ainsi que les droits humains des communautés de pêche artisanale et à petite échelle;
- *Un appui des gouvernements et de la communauté internationale* pour le renforcement des capacités, l'éducation, la santé, les moyens et infrastructures de communication pour les communautés de pêche artisanale et à petite échelle.

Dans cette dynamique, CAPE propose de faciliter, avec nos partenaires, en particulier la CAOPA et le REJOPRAO, la participation d'un groupe de représentants des organisations professionnelles de pêche artisanale et de la société civile africaines, une 'caravane', dont l'itinéraire comportera les événements suivants, en janvier/février 2011 :

- Rencontres à Bruxelles sur les enjeux, pour les communautés de pêche artisanale africaine, de la réforme de la Politique Commune de la Pêche de l'UE (en particulier les accords de pêche) – du 24 au 30 janvier 2011
- Rencontre du Comité des Pêches de la FAO à Rome, du 31 janvier au 4 février 2011
- Rencontre du Forum Social mondial, Dakar, février 2011

L'objectif sera, dans ces différentes enceintes, de promouvoir la reconnaissance de l'apport de la pêche artisanale africaine au développement durable des pêcheries, et de souligner la nécessité pour les gouvernements et la communauté internationale de protéger ses activités et d'y investir de façon durable afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de ces communautés.

5. Annexes

- **Déclaration de Banjul de la Société Civile et liste des organisations signataires ayant participé à la réunion de la Société Civile**

DECLARATION DE BANJUL DE LA SOCIETE CIVILE Sur les moyens d'existence durables dans les pêches africaines

Des représentant(e)s d'organisations de pêche artisanale, pêche à petite échelle et de la société civile de dix-sept pays africains se sont rencontrés à Banjul, en Gambie, le 21 septembre 2010, préalablement à la Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA) du 23 septembre 2010. La rencontre était organisée par la Coalition pour des Accords de Pêche Equitables, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale et la Fondation du Commonwealth. Cette rencontre fait partie d'un processus évolutif.

Contexte

1. **Considérant** les précédentes déclarations sur la pêche à petite échelle durable suivantes :
 - Déclaration d'Intention de Kilifi (2007);
 - Déclarations de la société civile aux chefs d'Etat du Commonwealth (2007, 2009) ;
 - Déclaration de Bangkok des Organisations de la Société civile sur la pêche à petite échelle (2008);
 - Déclaration de Windhoek de la Société civile du Commonwealth sur la gestion durable de la pêche au profit des communautés côtières de l'Afrique australe (2008);
 - Communiqué de Port of Spain [paragraphe 80] (2009)
2. **Considérant** le Plan d'Action du NEPAD pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture adopté en 2005 par les Ministres lors du Sommet « du Poisson pour tous », qui s'est tenu à Abuja Nigéria en 2005 ; ainsi que le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO, en particulier les sections pertinentes pour la pêche artisanale et à petite échelle telles que l'article 6.18
3. **Considérant** le processus mis en oeuvre par les organisations de pêche artisanale qui a mené à la création d'une organisation panafricaine d'organisations professionnelles de pêche artisanale et à petite échelle;
4. **Nous partageons** les observations faites lors de la rencontre des experts de la pêche et de l'aquaculture, qui s'est tenue à Banjul, en Gambie, les 20 et 21 septembre 2010, comme quoi une réforme est nécessaire au niveau politique, institutionnel et économique dans le traitement des enjeux de la pêche en Afrique.
5. A la lumière de ces observations, **les communautés de pêche artisanale et à petite échelle, et les organisations de la société civile** qui leur sont associées, plaident pour une action urgente des gouvernements africains afin de soutenir le développement de la pêche artisanale et les processus de prise de décision qui lui sont associés, à travers un engagement

direct des travailleurs de la pêche artisanale, leurs associations professionnelles et les autres organisations de la société civile dans les institutions d'éducation et de recherche.

Enjeux

A la suite d'un travail détaillé au sein de groupes de travail et d'une discussion plénière, les déclarations suivantes ont été adoptées par les organisations de la société civile et les organisations et communautés de pêche artisanale et à petite échelle.

Les communautés de pêche artisanale et à petite échelle, ainsi que la société civile souffrent aujourd'hui des effets du changement climatique, de la pêche industrielle et de la pêche illicite, non documentée, non réglementée (INN), qui se traduisent par des captures en diminution, des déplacements de communautés et la destruction des zones de pêche, ce qui affecte la stabilité sociale de régions entières.

L'approche actuelle purement économique de la gestion de la pêche, qui semble être adoptée par certains Etats africains, représente une menace pour le développement durable des pêcheries et moyens d'existence des communautés de pêche à petite échelle et artisanale pauvres et marginalisées.

Les participants ont souligné le grand nombre de bénéfices durables dérivant des activités de pêche artisanale et à petite échelle, en termes de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de stabilité sociale. Les pêcheries artisanales et à petite échelle doivent dès lors recevoir une attention prioritaire par rapport à la pêche industrielle.

La contribution du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle aux économies nationales a été soulignée dans l'article '*Petit mais Puissant*', de Pauly (2007). Par exemple, le secteur de la pêche artisanale et à petite échelle crée de l'emploi pour plus de 12 millions de personnes, alors que le secteur de la pêche industrielle n'en crée approximativement qu'un demi million. Le coût en capital d'un emploi à bord d'un bateau de pêche artisanale et à petite échelle est entre 250 et 2500 US\$, alors qu'un emploi créé par la pêche industrielle coûte entre 30.000 et 300.000 US\$. Chaque million de dollars investi dans des bateaux de pêche crée entre 500 et 4000 emplois dans le secteur de la pêche artisanale, comparée à entre 5 et 30 emplois créés dans la pêche industrielle. Enfin, les chiffres de captures annuelles de la pêche artisanale pour la consommation humaine totalisent 24 millions de tonnes, comparées aux 29 millions de tonnes de la pêche industrielle. Même si ces données sont globales, nous pensons qu'elles s'appliquent également, *pro rata*, aux pêcheries africaines.

Le Plan d'Action du NEPAD pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique confirme la contribution importante du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire de 200 millions d'Africains et fournit un revenu à plus de dix millions de personnes engagées dans la capture, la transformation et le commerce du poisson. Le Plan note également que ces bénéfices sont menacés du fait que l'exploitation des stocks halieutiques est en train d'atteindre ses limites.

Recommandations

Les organisations de la société civile et les organisations et communautés de pêche artisanale et à petite échelle sont conscientes des points du Plan d'Action du NEPAD pour le Développement

de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique et nous *réitérons* notre volonté de travailler en partenariat avec les gouvernements africains et les autres acteurs pour la mise en œuvre de ce plan.

Nous encourageons les gouvernements à travailler avec les communautés de pêche artisanale et les autres acteurs afin de développer une stratégie globale pour protéger et promouvoir les intérêts des communautés de pêche artisanale et à petite échelle et pour soutenir nos actions au niveau du Comité des Pêches de la FAO (COFI).

Nous *reconnaissons* également et soutenons le rôle des media dans l'aide qu'ils apportent en termes de sensibilisation, ainsi que pour promouvoir la transparence et faire entendre la voix du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle.

Prenant en considération la contribution des organisations de pêche artisanale et à petite échelle au développement national, nous attendons :

- *Une plus grande implication* dans les processus de prise de décision, et dans les programmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), en tant que parties prenantes des organisations de pêche gouvernementales, régionales et internationales et de leurs projets ;
- *Plus de transparence* et un accès libre des communautés de pêche artisanale et à petite échelle et de la société civile aux informations pertinentes pour la gestion de la pêche et des ressources marines (entre autres les données scientifiques, les données sur les licences de pêche et sur les accords de pêche);
- Le *développement* d'un instrument international visant à protéger les droits des communautés de pêche artisanale et à petite échelle à travers le monde;
- *Un appui des gouvernements africains* et de la communauté internationale pour garantir les droits d'accès aux ressources, les droits relatifs aux activités après capture et à un prix juste, ainsi que les droits humains des communautés de pêche artisanale et à petite échelle;
- *Une plus grande reconnaissance* de la contribution des communautés de pêche artisanale et à petite échelle à la sécurité alimentaire, et au tissu économique, politique, social et culturel des pays africains ;
- *Un appui des gouvernements et de la communauté internationale* pour le renforcement des capacités, l'éducation, la santé, les moyens et infrastructures de communication pour les communautés de pêche artisanale et à petite échelle ;

Nous nous engageons à coopérer avec différents acteurs afin d'atteindre les objectifs et d'entreprendre les actions mentionnées ci-dessus, en particulier à travers l'organisation d'une conférence internationale, pour assurer que les communautés de pêche continuent à bénéficier des ressources de pêche marines et continentales qui sont notre héritage commun.

Cette déclaration lie les organisations de pêche artisanale et à petite échelle et les organisations de la société civile dont la liste est reprise ci-dessous :

ADEPEG-CPA

Mamayawa Sandouno
Republic of Guinea

Agence de Presse Sénégalaise (APS)

Assane Dème
Sénégal

Alvaro Eresfache

Togo

CAOPA / FNP

Sidahmed Ould Abeid
Mauritanie

CAOPA

El Hadji Abdoulaye Coume/Chérif Younouss Ndiaye
Senegal

CAOPA

Gaoussou Gueye
Sénégal

CAOPA/FENACOPECI

Gnaba Egni Léon
Côte d'Ivoire

CERAD International

Yovo Komla

CITA

Alfu El Haji Sene Cisse
Guinee Bissau

CITA

Osman Balde/Ibrahim Kebe
Senegal

CITA

Pape Sacko
Mali

Coastal Links

Christian Adams
South Africa

Daily Newspaper

Saikou Jammeh
The Gambia

Dawda F. Saine
The Gambia

Eco-Ethics
O Keyo Benards
Kenya

El-Molo Forum
Christiana Saiti Louwa
Kenya

Fenapeche
Eustache Allaro
Benin

FPT/CAOPA
Paul Amouye
Togo

GAMFIDA
Baboucar Boyang
The Gambia

Gunjur Environment Group (GEPADG)/Commonwealth Human Ecology Council (CHEC)
Badara N Bajo/ Pa Ebrima Kunta/ Amie Seka Touray
The Gambia

ICSF
Mamadou Niasse
Sénégal

Jade/SYFIA
Etienne Tasse
Cameroon

Journalist
Wudie Bakie Konwa
Sierra Leone

Kalipso/Oceanyka
Vassen Kauppaymuthoo
Mauritius

Lafa
Annette Johnson/ Alfred Ni Kawreh/ Theresa Gaway
Liberia

Liberia Artisanal Fisheries Association (LAFA)

Fojama Joe Brown

Liberia

Masifundise

Naseegh Jafeer

South Africa

Pechecops

Ahmed Mahmoud Cherif

Mauritanie

REJOPRAO

Adama Mane

Guinea Bissau

REJOPRAO

Emeka Umejei

Nigeria

REJOPRAO

Inoussa Maiga

Burkina Faso

REJOPRAO

Jedna Deida

Mauritanie

REJOPRAO

Lamissa Sangare

Mali

REJOPRAO

Mama-Adama Keïta

Republic of Guinea

REJOPRAO

Naby Zakaria Bamgoura

Republic of Guinea

REJOPRAO

Papa Adama Mbodji

Sénégal

ROPA-GVB

Malam Dabo

Guinee Bissau

SLAFU

Thomas Spencer /Thomas O Turay
Sierra Leone

Tedak Fisheries Cooperative of Nigeria
Ahmed A Muhammed
Nigeria

The Voice Newspaper
Amadou Bali
The Gambia

TVM+
Soya Watt
Mauritanie

UNPAG / CAOPA
El hadj Issiaga Daffe
Republic of Guinea

- **Journalistes ayant participé à l'atelier de formation**

Atelier de formation de journalistes pour une pêche responsable en Afrique de l'Ouest

Banjul, du 15 au 19 septembre 2010

Pour toute information, s'adresser à :

Jedna DEIDA RIM
REJOPRAO
Email: jednadeida@yahoo.com

Madieng Seck
Jade SYFIA/ Senegal
Email: madiensec@yahoo.fr

Liste des journalistes participants :

Thomas Franklyn Spencer
Sierra Leon
Cordinator slafu
Tél: 00232 76 66 59 46
Email: slafu2001@yahoo.com

babacarbojang@yahoo.com

Thomas Othiam Turray
Sierra Leon
Tél: 00232 76 33 17 93
00232 77 37 48 80
Email: slafu2001@yahoo.com

Fojama Joe Brown
Liberia
Liberia artisanal Fed
Tél: 00 231 654 64 12

Wudie BAKIE Koroma
Sierra Leone Slafu
Tél: 00 232 76 33 63 57
Email: slafu2001@yahoo.co
wudiebakie1968@yahoo.com

Soya Mamadou WATT
Mauritanie/ TV RIM
Tél: 00 222 75 72 118
Email: soyawatt@hotmail.fr

Adama MANE
Guinée Bissau/ Radio Mombdom
Tél: 00 245 662 07 88
Email: mbemba27@hotmail.fr

Naby Zakaria BANGOURA
République de Guinée/ RTG
Tél: 00 224 60 20 84 40
bangouranabyzakaia@yahoo.fr

Lamissa SANGAR
Mali/ Radio belikan
Tél: 00 223 77 54 49 47
Email: noulabati@yahoo.fr

Assane DEME
Sénégal
Agence de Presse Sénégalaise
Tél: 00 221 77 521 27 46
Email: demeassane@yahoo.fr

Boubacar Bojang
Gambia
Tél: 0220 972 6492

Mamadama KEITA
République de Guinée
Radio Guinée
Tél: 00 224 64 54 31 87
Email: ananconaky@yahoo.fr

Inoussa Maïga

JADE BURKINA /BP 6624 Tél:
+226 78 04 98 31
Email: maiga.inou@fasonet.bf
maiga_inou@yahoo.fr

Emil TOURAY

Gambia Press Union
Tél: 00 220 980 92 59
Email: tourayemil@yahoo.com

Amadou BAH Sesse Kumla

Gambie/The Voice News Paper
Tél: 00 2203454 735
bahamadou4073@yahoo.com

Ababacar GUEYE

Sénégal/ Jade - Syfia
Tél: 00 221 77 577 95 51
Email: dangueye@yahoo.fr

Saikou JAMMEH

Gambia
Daily News
Tél: 00 220 37 300 77
Email: saiks2@hotmail.com

Papa Adama MBODJ

Sénégal
LE SOLEIL
Tél: 00 221 776534924
Email: adamambodj@yahoo.fr

Emeka Umejei

Lagos/ Nigeria Journalist
Daily Independent Newspaper
Tél: 00234 802 831 66 40
Email: mosieds@gmail.com